EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17e séance du mardi 4 avril 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le Rapport-préavis N° 2021/28 de la Municipalité, du 6 mai 2021 ;

– ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. David Raedler : « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » ;

2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Bertrand Dumusc : « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi quatre avril deux mille vingt-trois.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE – CANTON DE VAUD – LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire :